



# Tulette

Janvier  
2017



[www.tulette.fr](http://www.tulette.fr)



4

BULLETIN MUNICIPAL

# POMPES FUNÈBRES

MARBRERIE *Patricia Barthez*

Marbrerie  
Articles funéraires  
Marbres & granits  
Caveaux

Contrat obsèques  
Organisation  
Transport  
Crémation

20 avenue des Alpes  
26790 TULETTE

04 75 98 30 16

4 cours du Portalet  
84290 STE CÉCILE LES V.

04 90 30 89 42



Charpente - Couverture - Zinguerie  
Ossature Bois - Isolation

26790 TULETTE - 06 33 77 87 49  
yohann.couston@laposte.net



## Tulette Ambulances

Taxis *Patricia Barthez*

**Tél. 04 75 98 35 84**

Transports médicaux allongé et assis  
Taxis conventionnés  
Minibus 9 places



146 avenue des Alpes 26790 TULETTE

## SiliGom

Roulez en toute Sérénité

CHANGEMENT D'ADRESSE  
À PARTIR DU 15 MARS 2012  
50 ZA du Grand Devès  
Allée 3 - TULETTE.

**Alexandre ARNAVON**

### J-A PNEUS SERVICES

166 Z.A. du grand Devès - Allée 2 - 26790 Tulette  
Tél. 04 75 98 34 10 - Fax : 04 75 50 24 31  
ja.pneus.services@orange.fr

## DAPIA Immobilier

Vente . Gestion . Location  
Location saisonnière

*Blandine Seu Dalla Costa et son équipe*

Depuis  
15 ans

5, Carrefour Louis Fourmier - 84290 Sainte Cécile Les Vignes

04 90 11 77 62

Site : dapia-immobilier.com - Email : info@dapia-immobilier.com



## Domaine Le Garrigon

Côtes du Rhône

Côtes du Rhône Villages Visan

COUSTON FRÈRE ET SŒUR



2, route de Saint-Roman de Malegarde  
26790 TULETTE

Port : 06 81 921 635 - Tél. 04 75 980 184

Fax : 04 75 983 909

coustongarrignon@wanadoo.fr

www.domainelegarrigon.com



## KSC AUTOMOBILES

MOTRIO  
Simplifiez l'entretien auto

Réparation toutes marques  
Pneumatiques  
Diagnostic  
Prêt véhicule

Vente véhicules neufs et occasions toutes marques

190 route de Bouchet - 26790 SUZE-LA-ROUSSE

Tél. 04 75 98 26 86 - kscautomobiles@gmail.com



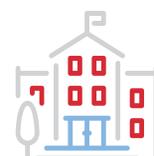
FABRIQUE DE TULETTE - 30 Z.A. LE GRAND DEVÈS - ALLÉE 1 - 26790 TULETTE - T. 04 75 00 19 72  
OUVERTURE NON STOP 7J/7 DE 10H À 19H - WWW.LECOMPTOIRDEMATHILDE.COM



# SOMMAIRE



**1** COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX ..... 4 à 18



**2** INFORMATIONS MAIRIE ET DIVERS..... 19 à 24



**3** TRAVAUX ..... 25 à 26



**4** DIVERS ..... 27



**5** ÉTAT CIVIL ..... 28

**6** ASSOCIATIONS TULETTIENNES ..... 29 à 33



Publication : Mairie de Tulette • Rédaction : Mairie de Tulette • Directeur de la publication et de la rédaction : Mairie de Tulette • Photos : Mairie de Tulette • Régie Publicitaire : Infocom Edition - Z.I. Les Paluds - BP 91416 - 13785 AUBAGNE Cedex  
Tél. : 04 42 32 85 92 - Site Web : [infocom-edition.fr](http://infocom-edition.fr)  
Télécopie : 04 42 70 48 27 - E-mail : [contact@infocom-edition.fr](mailto:contact@infocom-edition.fr) • Maquettiste : Catherine Brauer  
• Impression : Imprimerie spéciale de la société Infocom-Edition • Dépôt légal : 2017





**Chers Tulettiennes et Tulettiens,**

**Permettez-moi de vous adresser, au nom du conseil municipal et des agent communaux, tous nos vœux de bonheur, de réussite et de santé pour cette année 2017 pour vous, vos proches et votre famille.**

Que cette année puisse vous apporter la réalisation de vos projets et prospérité.

Bonne année à tous nos amis de Bastogne et aux nouveaux résidents qui ont choisi de venir s'installer dans notre village.

Je voudrais avoir une pensée pour ceux qui sont dans la peine et qui souffrent, victimes de la maladie ou des handicaps de la vie.

N'oublions pas non plus les victimes des attentats et leurs familles.

Merci aux associations et aux bénévoles pour toutes les actions menées. Leur travail et leur présence resserrent le tissu social et nous continuerons à les soutenir.

Ce bulletin annuel sera complété en temps utile par des distributions de courrier ou

flyers afin que vous soyez informés des dates de festivités et lotos se déroulant dans notre village.

Bien sûr toutes ces informations seront également diffusées sur le site internet de la mairie.

Son édition est rendue possible grâce aux annonceurs que je tiens à remercier.

Vous y trouverez des conseils pratiques, des informations concernant votre vie quotidienne, les comptes rendus des conseils municipaux, les travaux réalisés en 2016 et les projets pour les années futures.

Comme vous pourrez le constater, malgré un contexte économique difficile, les travaux effectués pour améliorer la vie de chacun et celle de nos écoliers ont été nombreux.

Notre pays est encore en état d'urgence et ces terribles événements ont entraîné des mesures de sécurisation sur des sites particuliers que nous avons prises en compte.

Je suis reconnaissante à toute l'équipe municipale pour le travail fourni qui permet l'accomplissement de nos projets.

Le Maire,  
Marcelle BERGET

Editorial



# 1 COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX



## Réunion du conseil municipal du mardi 12 janvier 2016

### URBANISME et TRAVAUX

» Projet de création et de renouvellement des réseaux eaux usées et eaux pluviales – approbation du dossier et demandes de subventions au titre de la D.E.T.R (Etat) et auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau.

M. LEMOINE, de l'agence Planisphère de Vaison la Romaine présente au Conseil Municipal l'étude dont il était chargé : renouvellement des réseaux d'eaux usées très dégradés et mise en séparatif des deux réseaux : eaux pluviales et eaux usées.

Le montant du projet s'élève à 1 191 369 € H.T.

**Les objectifs de ce dernier sont :**

- > la protection du village des inondations
- > la réduction de la charge hydraulique arrivant à la station d'épuration
- > la viabilisation de nouvelles zones urbanisables.

La réalisation de cette opération est prévue en trois tranches :

**Tranche 1 :** 449 659.50 €

– elle comprend la réalisation des travaux eaux usées et eaux pluviales et la réfection de la voirie du chemin des Genêts de façon à se coordonner avec les travaux d'électricité prévus par le Syndicat départemental d'électricité de la Drôme, la rue Paul Ruat, le faubourg des Tapiés, le chemin de la Papeterie et les travaux de recalibrage du fossé situé à l'aval du bassin projeté pour la rétention des eaux pluviales de la zone Nord du Village et chemin des Genêts.

**Tranche 2 :** 391 760.00 € – elle comprend les travaux d'eaux usées et d'eaux pluviales du chemin des Genêts, la réalisation du bassin de rétention et les travaux du chemin de la Cluzer (tronçon 1)

**Tranche 3 :** 349 949.50 €

– les travaux concernant le chemin de la Cluzer (tronçon 2) ainsi que les frais annexes (maîtrise d'œuvre, missions annexes et frais divers)

Le Conseil Municipal valide le projet et sollicite l'attribution de subventions de la part du Conseil Départemental, de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2016 et de l'Agence de l'eau.

**Résultat du vote :**

Pour 13 – contre 3 (D. Veilly, C. Laurent et L. Belotti) et abstention 1 (D. Lert)

» Syndicat départemental d'électricité de la Drôme : raccordement électrique pour alimenter les constructions de la SCI GAUTHIER, rue des Coignets à partir du poste Charre et convention en vue du remboursement de la part communale

Le Conseil Municipal approuve le projet de raccordement au réseau électrique BT pour alimenter les constructions de M. Jean-Noël GAUTHIER ainsi que la convention qui prévoit le remboursement de la part communale qui s'élève 2 351.44 € par le pétitionnaire.

### FINANCES

» Participation aux frais de scolarité des communes voisines dont les enfants sont scolarisés à Tulette

Comme le permet l'article L212-8 du code de l'Education, le Conseil Municipal décide de demander une participation financière aux communes dont des enfants sont scolarisés à l'école maternelle de Tulette. Cette participation est fixée au prix de revient de l'année civile précédente. A titre indicatif, les frais de scolarité d'un enfant en maternelle se sont élevés à 1 414.62 € en 2014. Cette disposition ne s'appliquera pas aux communes de la communauté de communes Drôme sud Provence.

Résultat du vote : pour 14 – abstention 3 (B. GAUTHIER-L. BELOTTI – VEILLY D.)

### ENFANCE JEUNESSE :

» Renouvellement convention avec la Caisse d'allocations familiales et la mutualité sociale agricole pour le contrat enfance jeunesse.

Le conseil municipal approuve la convention d'objectifs et de financement – Contrat enfance jeunesse pour la période 2015-2018, conclu avec la Caisse d'allocations familiales et la M.S.A.

» Participation du service « enfance jeunesse » pour l'année 2016

Comme chaque année, le Conseil Municipal décide d'augmenter la participation pour le fonctionnement général des activités organisées par le mutualisé de l'enfance jeunesse. Elle passe donc de 20 400 € à 20 800 € soit une augmentation de 2 %.



» **Reversement prestation de service M.S.A et caisse d'allocations familiales au service enfance jeunesse**

Toutes les prestations perçues par la commune (budget principal) dans le cadre du contrat « enfance jeunesse » de la part soit de la M.S.A, soit de la caisse d'allocations familiales » seront reversées au budget du service mutualisé « enfance jeunesse ».

## DÉCISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le maire dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées :

**N° 51/2015 – 22-12-2015 :**

approbation du bail de location d'un appartement du Prieuré à M. SUSINI Olivier pour une durée de 6 mois – loyer 300 €/mensuel

**N° 52/2015 – 24-12-2015 :**

Convention de mise à disposition d'un local par la commune de Rochegude pour les activités R.A.M. – année 2016

**N° 53/2015 – 29-12-2015 :**

Non exercice du droit de préemption urbain vente BERARD Pierre à BARTHEZ Patricia

**N° 1/2016 – 4-01-2016 :**

Réalisation d'une ligne de trésorerie de 150 000 € à la Caisse d'Epargne – taux T4M + 2.00 % année 2016

**N° 2/2016 – 6-01-2016 :**

Non exercice du droit de préemption urbain vente BEAUDIER /CONSTANCE à STOECKLIN Christian

**N° 3/2016 – 12/01/2016 :**

Décisions concernant les marchés publics passés du 1er janvier au 31 décembre 2015

## Réunion du conseil municipal du lundi 7 mars 2016

### FINANCES

» Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion de la commune au cours des exercices 2009-2014.

En application de l'article L. 243-5 du code des juridictions financières, Mme le Maire communique à l'assemblée le rapport d'observations de la chambre régionale des comptes. Elle donne lecture de la synthèse de ce rapport et des recommandations s'y rapportant.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport, qui devient à compter de ce jour publiable et communicable.

» Budget principal et budgets annexes des services assainissement et enfance jeunesse.

### BUDGET PRINCIPAL :

» Approbation des comptes administratif et de gestion 2015 – affectation des résultats

Le conseil municipal a approuvé :

> **le compte administratif de la commune :**

résultat du vote : 12 voix pour – 3 abstentions : VEILLY D. LAURENT C. BELOTTI L.

> **le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal**

résultat du vote : pour à l'unanimité

> **l'affectation de résultats de l'année 2015 sur le budget 2016**

résultat du vote : à l'unanimité

Comptes rendus



<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2015</b>			
	<b>REALISÉ</b>	<b>RESTES A REALISER</b>	<b>TOTAUX</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
- dépenses	1 816 415.17		1 816 415.17
- recettes	2 154 060.22		2 154 060.22
<b>Résultat</b>	+ 337 645.05		+ 337 645.05
<b>INVESTISSEMENT</b>			
- dépenses	612 585.62	268 400	880 985.62
- recettes	542 460.95	108 900	651 360.95
<b>Résultat</b>	- 70 124,67	- 159 500	- 229 624.67
<b>RESULTAT GLOBAL : EXCEDENT DE 108 020.38 €</b>			

Compte tenu de la reprise des résultats du SIVOM du Tricastin, suite à sa dissolution au 31 décembre 2013, les résultats à affecter sont ceux du compte de gestion du Trésorier, exceptionnellement différents de ceux du compte administratif, à savoir :

**Excédent de fonctionnement** : 338 860.06 € (au lieu de 337 645.05 €)

**Déficit d'investissement (y compris reste à réaliser)** : 235 697.58 € (au lieu de 229 624.67 €)

#### Affectation des résultats

Les résultats sont donc ainsi affectés :

- > Affectation en section d'investissement : 236 000 € (qui solde le déficit d'investissement)
- > Report en section de fonctionnement : 102 890.06 €

#### BUDGET ANNEXE

##### SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

» Comptes administratif et de gestion 2015 – affectation des résultats – Budget 2016

**A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve :**

- le compte administratif dressé par le Maire.
- le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal
- l'affectation de résultats de l'année 2015 sur le budget 2016
- les amortissements et réductions de charges ainsi que les frais de gestion 2016
- le budget 2016



<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2015</b>	
	<b>REALISÉ</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
- dépenses	79 200.17
- recettes	372 253.32
<b>Résultat : excédent</b>	293 053.15
<b>INVESTISSEMENT</b>	
- dépenses	37 805.66
- recettes	30 566.42
<b>Résultat : excédent</b>	-7 239.24
<b>RESULTAT GLOBAL : excédent de 285 813.91 €</b>	

#### BUDGET 2016

Les montants sont les suivants :

- Section de fonctionnement : 375 000 €
- Section d'investissement : 270 200 €

Amortissement et réductions de charges 2015 :

- **Dépenses** :
  - 27 076.48 € de travaux sur 20 ans
  - 3 767.63 € d'acquisition de matériel sur 5 ans
- **Recettes** : néant

#### Affectation des résultats

Les résultats sont donc ainsi affectés :

- Affectation en section d'investissement : 10 000 € (qui solde le déficit d'investissement)
- Report en section de fonctionnement : 283 053.15 €

frais de gestion 2016 :

Le service assainissement versera au budget communal pour 2015 une participation de 26 000 € correspondant aux frais de gestion.

#### BUDGET ANNEXE – ENFANCE JEUNESSE

» Comptes administratif et de gestion 2015 – budget 2016

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve :

- le compte administratif dressé par le Maire.
- le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal
- l'affectation des résultats de l'année 2015 sur le budget 2016
- le budget 2016

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2015</b>	
	<b>REALISÉ</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
- dépenses	270 291.08
- recettes	261 354.90
<b>Résultat : déficit</b>	- 8 936.18
<b>INVESTISSEMENT</b>	
- dépenses	170.40
- recettes	0
<b>Résultat : déficit</b>	-170.40
<b>RESULTAT GLOBAL : déficit 9 106.58 €</b>	



Comptes rendus

## Budget 2016

Les montants sont les suivants :

- Section de fonctionnement : 298 677 €
- Section d'investissement : 14 634 €

### Affectation des résultats

Compte tenu de la reprise des résultats du SIVOM du Tricastin, suite à sa dissolution au 31 décembre 2013, les résultats à affecter sont ceux du compte de gestion du Trésorier, exceptionnellement différents de ceux du compte administratif, à savoir :

**Déficit de fonctionnement** : 10 181.20 €  
(au lieu de 8 936.18 €)

**Excédent d'investissement** : 5 902.52 €  
(au lieu de - 170.40 €)

Les résultats sont donc ainsi affectés :

- Affectation en section d'investissement : néant
- Report en section de fonctionnement : - 10 181.20 €

## PERSONNEL

### » tableau des effectifs du personnel communal

> Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le tableau des effectifs du personnel communal. Il représente un équivalent temps plein de 16.62 agents.

### » renouvellement CUI LOUET Dominique (du 4 février au 3 août 2016)

> le contrat unique d'insertion (CUI) pour M. LOUET Dominique est renouvelé pour 6 mois, soit jusqu'au 3 août 2016.

## Service des déchets ménagers – Communauté de Communes Drôme Sud Provence (C.C.D.S.P.)

Le Maire explique à l'assemblée que suite au transfert de la compétence traitement, gestion des déchetteries et collecte des déchets ménagers à la communauté de communes, celle-ci a instauré sur l'ensemble de son territoire la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) ainsi que la mise en place d'un zonage et d'un lissage des taux de T.E.O.M.

Concernant Tulette, le montant de la T.E.O.M. sera supérieur au taux cible pendant 3 ans. La C. C.D.S.P. effec-

tuera donc un reversement dont le montant prévisionnel pour 2015 s'élève à 5 464 €.

Le Conseil Municipal valide le principe et le montant prévisionnel de la contribution ou du reversement suivant les communes, dans le cadre de la mise en place du service déchets ménagers de la C.C.D.S.P.

## URBANISME et TRAVAUX

### » Enquête publique pour installation classée pour la protection de l'environnement des Ets BROCHENIN – avis sur le projet

Le Conseil Municipal valide l'avis favorable proposé par la commission d'urbanisme pour le projet d'extension et de régularisation d'installations d'extraction d'huiles végétales et de trituration par la société Jules Brochenin. Ce projet a fait l'objet d'une enquête publique du 4 janvier au 5 février 2016.

### » ADA'P – agenda d'accessibilité programmé : demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local : les modalités d'attribution de cette dotation étant modifiées, ce dossier est ajourné.

### » Éclairage public : Adhésion à la compétence optionnelle d'Energie SDED

Les contrats de maintenance de l'éclairage public et pour la pose et la dépose des illuminations de fin d'année arrivent à leur terme.

Ces prestations sont depuis quelques années une compétence optionnelle du Syndicat départemental d'Electricité de la Drôme (S.D.E.D.). La commune a donc le choix soit d'adhérer à cette compétence soit de lancer une nouvelle consultation et choisir directement un prestataire.

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à la proposition d'adhésion à la compétence optionnelle du S.D.E.D et de lancer une consultation.

### » Bois Serret Grandes Garrigues : renoncement au droit de préférence

Le Conseil Municipal est sollicité pour exercer son droit de préférence sur des parcelles forestières, situées quartier des Grandes Garrigues cadastrées section K n° 15-69-105-227 – total 1h10a95ca

Considérant que ces terrains ne revêtent aucun intérêt général pour la commune, le Conseil Municipal renonce à son droit de préférence.

## QUESTIONS DIVERSES

### » Adhésion au système de verbalisation électronique « PVE »

Suite à la désignation de M. Olivier SUSINI au poste d'A.S.V.P. (agent de surveillance de la voie publique), le Conseil Municipal décide d'informatiser la régie et d'adhérer au système de verbalisation électronique de la régie d'état police municipale.

### » Adhésion à l'ANACR (association nationale des anciens combattants et amis de la résistance)

A l'unanimité le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'A.N.A.C.R. en lieu et place de la subvention versée chaque année. Le montant de la cotisation annuelle est équivalent à la subvention, il s'élève à 50 €.

### » Adhésion à la fédération des sites clunisiens

Mme le Maire explique que suite à la décision du Conseil en date du 21 décembre 2015 de résilier son adhésion à la Fédération des Sites clunisiens, elle a été contactée par son Président. Celui-ci préconise le maintien de l'adhésion et propose à cet effet la mise en œuvre d'actions valorisant l'histoire et le patrimoine de notre site.

Le montant de l'adhésion s'élève à 0.20 € par habitant soit pour 2016 un total de 397.20 €.

L'adhésion de la commune à la Fédération des sites clunisiens est reconduite.

Résultat du vote : pour 13 – abstentions : 3 (TURCO M. RICOU A. VIELLY D.)

### » Approbation convention avec les amis du Musée pour la gestion du Musée de la figurine et l'utilisation de la salle des moulinières : cette question est ajournée pour complément d'informations.

### » Contentieux LACROIX :

Il est reproché à la famille LACROIX d'avoir exécuté des travaux de transformation d'un bâtiment sans autorisation dans une zone où toute construction est interdite.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à se porter partie civile et à défendre la commune devant le tribunal correctionnel de Valence. La défense sera assurée par le Cabinet d'avocats CHAMPAUZAC de Montélimar.

## DÉCISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités locales, à savoir :

- N° 4/2016 – 13-01-2016 Non exercice du droit de préemption urbain vente ALPHA PROMOTION à HERDUIN et GAUTHIER
- N° 5/2015 – 13-01-2016 : Non exercice du droit de préemption urbain vente PHILIBERT à IMMOTEP
- N° 6/2016 – 13-01-2016 : Non exercice du droit de

préemption urbain vente IMMOTEP à CHAPPAT et DUSSAUTOIR

- N° 7/2016 – 01-02-2016 : Acceptation dédommagement Groupama – dossier SAS THUSAIL – 621 €
- N° 8/2016 – 10-02-2016 : Non exercice du droit de préemption urbain vente BORDELIER à MARTINEZ et RENOISE
- N° 9/2016 – 22-02-2016 : Acceptation dédommagement Groupama – dossier SAS THUSAIL – 207 €
- N° 10/2016 – 22-02-2016 : Contrat d'assurance Groupama « FLOTTE » approbation avenant de régularisation année 2015
- N° 11/2016 – 23-02-2016 : Contrat d'assurance Groupama « FLOTTE » approbation contrat du 01-01-2016 au 31-12-2019
- N° 12/2016 – 29-02-2016 : Acceptation dédommagement Groupama – vol modem à l'école élémentaire – 60 €
- N° 13/2016 – 29-02-2016 : Non exercice du droit de préemption urbain vente BOUCHAGE à DUMORTIER et GUGLIELMINETTI
- N° 14/2016 – 01-03-2016 : Information des marchés à procédure adaptée conclus entre le 1er janvier et le 29 février 2016

## Réunion du conseil municipal du lundi 11 avril 2016

### FINANCES

#### » Budget principal année 2016

Vote des taux d'impôts locaux 2016 : Taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti, cotisation foncière des entreprises. Pour la seconde année consécutive, sur les recommandations de la chambre régionale des comptes et compte tenu de la baisse très importante des dotations de l'Etat (pour 2016 : 70 000 €), Madame le Maire propose au Conseil Municipal une hausse de 5 % des taux d'imposition de la taxe d'habitation et du foncier bâti. Malgré cette augmentation les taux de Tulette sont très inférieurs aux taux moyens communaux. En revanche Les taux 2015 pour la taxe foncière non bâti et la cotisation foncière des entreprises restent inchangés.

Après un vote à main levée dont le résultat est le suivant : Pour la proposition de Mme le Maire : 13 voix – 3 abstentions : TURCO M. LAURENT C. BELOTTI L. Les taux d'imposition communaux sont donc les suivants pour l'année 2016 :

taxe d'habitation : 18.96 %  
 taxe foncière bâti : 16.43 %  
 taxe foncière non bâti : 68.47 %  
 Cotisation foncière des entreprises : 27.03 %



## » Adoption du budget

Résultat du vote : 11 voix pour – 5 abstentions :  
TURCO M. VEILLY D. LAURENT C. LERT D. BELOTTI L.  
Le budget principal 2016 est adopté :

### BALANCE GÉNÉRALE

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 920 760.00	1 920 760.00
Section d'investissement	792 500.00	792 500.00

### Les prévisions d'investissement se répartissent comme suit :

CHAPITRES	DÉPENSES	RECETTES
PROGRAMMES		
13 – participations, subventions		180 513
16 – Emprunts	67 500	
20 – Immobilisations corporelles (PLU, logiciels, participations travaux Conseil départemental...)	232 500	
21 – Immobilisations incorporelles (acquisition matériel, immeubles)	67 587	11 600
23 – Travaux en cours (voirie, bâtiments)	246 100	
Opérations financières (déficit, dette, FCTVA, TLE, opérations d'ordre, vente)		
	246 313	532 887
<b>TOTAL</b>	<b>792 500</b>	<b>792 500</b>

## » Modification imputation d'une dépense – opération d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement

> Afin de régulariser une anomalie du compte de gestion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'apurer le compte 21531 pour un montant de 7 764.95 €.

## » Constitution de provisions « risques et charges » pour contentieux

> En application du 29° de l'article L 2321-2 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal décide de constituer une provision pour risques et charges de 15 000 € pour garantir les procédures contentieuses engagées contre la commune.

## » Budget annexe assainissement : décision modificative n° 1

> Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 1 du budget du service annexe de l'assainissement :

- dépenses d'investissement article 001 : + 0.10 – article 2315 : - 0.10 €

## » Budget annexe enfance jeunesse : décision modificative n° 1

> la décision modificative n° 1 du budget du service enfance jeunesse est approuvée à l'unanimité :

- dépenses de fonctionnement : article 6811 : + 0.48 € – article 6042 : - 0.48 €

## PERSONNEL

## » Création d'un poste d'adjoint technique 1ère classe à 21 h 15 à compter du 1-1-2016

Compte tenu de la possibilité pour un adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe d'avancer au choix dans le même grade de

1<sup>ère</sup> classe, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'ouverture d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>er</sup> classe de 21h15 hebdomadaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

## » Mise à disposition MANSIS F. auprès de la Communauté de Communes Drôme Sud Provence – service Application du Droit des Sols : prolongation 6 mois du 1-5 – au 31-10-2016

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 30 mars 2015, il avait décidé la mise à disposition de Madame Fabienne MANSIS, ingénieur territorial de la commune de TULETTE, à la communauté de communes Drôme Sud Provence (CC DSP) pour intégrer le service Application du Droit des Sols (A.D.S.) du 23 avril 2015 au 30 avril 2016.

A ce jour, la CC DSP souhaite prolonger cette mise à disposition pour une durée de 6 mois.

Madame MANSIS étant favorable à cette proposition, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter une prolongation de 6 mois (soit jusqu'au 31 octobre 2016) de la mise à disposition de Mme MANSIS auprès de la CC DSP.

## » Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe – durée hebdomadaire 35h

pour une durée d'une année à compter du 1er mai 2016. Considérant qu'il est nécessaire de renouveler le contrat à durée déterminée de Mme Aurore AMOURDEDIEU qui se termine le 30 avril 2016, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création d'un emploi d'adjoint administratif principal 2ème classe, à temps complet, non permanent pour une durée de 12 mois, soit du 1er mai 2016 au 30 avril 2017. Mme le Maire est autorisée à conclure le contrat.

## URBANISME et TRAVAUX

### » Création d'une chambre funéraire : avis du conseil municipal

Madame le Maire informe l'assemblée de la demande de création d'une chambre funéraire par Mme BARTHEZ Patricia. Le dossier est à l'étude auprès des services préfectoraux. Elle donne lecture du projet d'avis au public de la construction et explique que le Conseil Municipal doit émettre un avis, étant précisé que « l'autorisation ne pourra être refusée qu'en cas d'atteinte à l'ordre public ou de danger pour la salubrité publique ».

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce projet. Résultat du vote : 12 voix Pour – 2 abstentions (Y. DEMEZ et B. GAUTHIER) – 2 contre (I. RUCHON et M. BOUZIGUES)

### » Mise en séparatif des réseaux eaux usées/eaux pluviales entre le chemin Montplaisir et l'impasse de la Rabassière : constitution de servitudes.

Dans le cadre des travaux de mise en séparatif des réseaux eaux pluviales/eaux usées réalisés entre le chemin Montplaisir et l'impasse de la Rabassière, le Conseil Municipal décide la constitution de servitude de passage pour les canalisations qui traversent les propriétés de Mrs DEPEYRE Gérard et EL YOUSSEFI.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### » Délégations au maire – article L 2122-22 du code général des collectivités locales : modifications

Au vu du rapport de la Chambre Régionale des Comptes du 21 septembre 2015. Le Maire propose à l'assemblée de modifier les délégations qui lui ont été accordées par le Conseil Municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités locales, à savoir :

#### > Supprimer la délégation liée à la réalisation des emprunts limitée au montant inscrit au budget.

Cette modification permet de simplifier la gestion administrative en supprimant la procédure contraignante imposée par la circulaire du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités locales.

> Limiter la délégation concernant l'exercice du droit de préemption urbain à savoir : la délégation est limitée géographiquement aux zones U et NA, et en cas de préemption, à un prix de vente de 75 000 €. Il s'agit du seuil au-delà duquel l'avis des domaines est obligatoire. Les autres délégations sont inchangées. Ces modifications sont adoptées à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES

### » Brocante professionnelle : tarif 2016

Comme l'été dernier, la société « ADBV Manifestations » organisera 2 brocantes professionnelles sur le cours

Les droits d'occupation du domaine public sont fixés à 7 € par jour et par exposant.

La société « ADBV Manifestations » devra s'acquitter d'une avance de 100 € avant le début de chaque manifestation. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### » Approbation convention avec les Amis du Musée pour la gestion du Musée de la figurine et l'utilisation de la salle des moulinières

Madame le Maire rappelle la convention conclue le 5 septembre 2011. Elle explique qu'au vu de nouveaux éléments et notamment le départ de la salle des Moulinières du comité des vignerons, un nouveau projet de convention a été établi avec « les Amis du Musée ». Cette convention confie la gestion du musée à l'association et met à sa disposition la salle des Moulinières dans son intégralité.

### » désignation des référents : agriculture/viticulture et Drôme Provençale

Sont désignés à l'unanimité

> Agriculture/Viticulture – ANEV (association des élus du vins) : Michel BOUDON

> Drôme Provençale : Thierry PASCOTTO

### » Salle paroissiale : suppression location aux particuliers

Compte tenu des difficultés rencontrées, la salle paroissiale est désormais réservée pour la tenue de réunions par des associations, groupements...

Elle ne sera plus louée à titre payant pour des manifestations privées. Le règlement intérieur est modifié en conséquence.

## DÉCISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités locales, à savoir :

N° 15/2016 – 9-03-2016 Non exercice du droit de préemption urbain vente MICHEL ép. RAYMOND Véronique à MICHEL ép. BONVIN Christine

N° 16/2016 – 10-03-2016 : Acceptation dédommagement Groupama – dossier SAS THUSAIL – 372 €

N° 17/2016 – 10-03-2016 : Acceptation dédommagement Groupama – dossier FIGUERA – tribunal correctionnel – 855 €

N° 18/2016 – 24 -03- 2016 : Acceptation dédommagement Groupama – dossier FIGUERA – tribunal civil – 765 €

N° 19/2016 – 04-04-2016 : Non exercice du droit de préemption urbain vente BERARD à EURL IMMOTEP

N° 20/2016 – 04-04-2016 : Non exercice du droit de préemption urbain vente SCI HEXAGONE à SCI PROTUL



## Réunion du conseil municipal du 23 mai 2016



### FINANCES

#### » Subventions aux associations communales et organismes divers

M. Thierry, PASCOTTO, adjoint délégué aux associations communique la proposition faite pour l'octroi des subventions communales aux associations et organismes divers.

Avec 13 voix pour et 1 abstention (M. TURCO) le conseil municipal vote les subventions suivantes :

6574	ACCA	Association	730,00
6574	AMICALE SAPEURS-POMPIERS	Association	600,00
6574	AMICALE LAIQUE	Association	660,00
6574	AMICALE DES PECHEURS	Association	600,00
6574	ANCIENS COMBATTANTS	Association	230,00
6574	ANCIENS MAIRES ET ADJOINTS DE LA DROME	Association	50
6574	ART (I') AUX HEURES	Association	170
6574	BIBLIOTHEQUE : La Farandole de livres	Association	1 000,00
6574	C.A.E.M.	Association	1010,00
6574	CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT AVIGNON	Organisme	20,00
6574	COMITE DES VIGNERONS	Association	1 700,00
6574	CLUB JOIE DE VIVRE	Association	600,00
6574	COMITE DU JUMELAGE	Association	600,00
6574	DONNEURS DE SANG	Association	300,00
6574	JUDO CLUB TULETTIEN	Association	590,00
6574	FOIRE EXPOSITION	Association	500,00
6574	MAISON FAMILIALE DE BARBENTANE	Organisme	10,00
6574	USEP ECOLE ELEMENTAIRE 300 €* 5 classes	Association	1 500,00
6574	USEP MATERNELLE 300 €* 3 classes	Association	900,00
6574	USEP ECOLE MATERNELLE 79*30	Association	2 370,00
6574	USEP ECOLE ELEMENTAIRE 102*40	Association	4 080,00
6574	OFFICE DE TOURISME	Association	15 000,00
6574	PARENTS D'ELEVES	Association	170,00
6574	PREVENTION ROUTIERE	Association	110,00
6574	PREVIGRELE	Association	877,00
6574	REGARDS/TULETTE	Association	770,00
6574	RETROUSSIS - LES AMIS DU MUSEE	Association	320,00
6574	SAUV. MONUMENTS ANCIENS	Association	80,00
6574	TENNIS CLUB TULETTIEN	Association	1 500,00
6574	TERRE ET COULEUR	Association	170,00
6574	UNIC BOULE concours	Association	800,00
6574	UNIC BOULE	Association	170,00
6574	VIEUX CRAMPONS	Association	170,00
	ASA CANAL DU COMTE		1 000,00
	ASA CANAL DU MOULIN		1 000,00

Ces subventions seront versées sous réserve de la production de l'ensemble des justificatifs demandés.

En revanche, les demandes présentées par Remaid (aide aux victimes), planète ados, le refuge de l'espoir du Tricastin et Badaboum ne sont pas jugées recevables.

### » Augmentation tarif cantine scolaire

Compte tenu qu'il a été rajouté ¼ d'heure supplémentaire chaque jour pour la prise de repas ainsi que la présence d'un agent supplémentaire pour l'encadrement des tout petits et la surveillance dans chaque cour à l'interclasse, le tarif du repas est augmenté de 10 cts.

Cette mesure s'appliquera à la rentrée de septembre 2016. Les tarifs sont de :

• Carnet de 10 tickets – enfant	32 €
• Carnet de 10 tickets – adultes	40 €
• Carte d'abonnement (20 repas consécutifs)	60 €
• Carte d'abonnement (20 repas programmés)	61 €
• Accueil cantine (sans fourniture de repas – PAI) carnet de 10 tickets	21 €

### » Mise en place tarifs vente maillots de bains

Afin de pouvoir dépanner les baigneurs de la piscine municipale qui ne sont pas munis de maillots de bain réglementaires, il est décidé d'en proposer à la vente. Cela concernera uniquement les hommes. Le tarif proposé est de 5 € l'unité.

### » Modification de la régie piscine

En raison de la mise en place de la vente de maillots de bain, la régie de recette de la piscine est modifiée en conséquence. De ce fait l'objet portera sur les droits d'entrée et la vente de maillots de bain.

### » Constitution de provisions pour risques et charges – Contentieux SAS THUSAIL

Il est rappelé que la SAS THUSAIL a déposé une requête auprès du tribunal administratif en vue de l'annulation du titre de recette de 90 000 € émis à leur encontre et qui prévoyait le paiement de 50 % de leur participation pour la sécurisation du carrefour du magasin Intermarché, dès le démarrage des travaux.

La SAS THUSAIL se fonde sur le recours déposé par l'association des commerçants pour demander l'annulation de cette participation, bien que les travaux soient réalisés et le magasin ouvert depuis mars 2016.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de constituer une provision de 175 500 € qui correspond à la participation totale due par la SAS THUSAIL. En effet, la première partie de la participation a fait l'objet d'un titre de recette et le solde est inscrit dans les restes à réaliser 2015 et donc reporté sur le budget 2016.

### » Contentieux SAS THUSAIL – décision modificative budgétaire n° 1

Suite à la constitution de provisions pour le contentieux de la SAS THUSAIL, le conseil municipal avec 13 voix pour et 1 abstention (M. Turco) décide de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

#### Dépenses de fonctionnement

Article 6815 – constitution de provisions : 175 500 €

Chapitre 023 – virement à la section d'investissement : - 175 000 €

#### Recettes d'investissement

Article 15182 – provisions pour risques : 175 000 €

Chapitre 021 – virement de la section de fonctionnement : - 175 000 €

### » Remboursement frais électricité « Frigo »

Il est décidé de solliciter une participation de 115.51 € à Pascal CHALON qui correspond à la consommation électrique du local qu'il occupait pour la période du 1er janvier au 15 février 2016 (date de la résiliation du bail).

## PERSONNEL

### » Création postes MNS saison 2016

Pour assurer la surveillance de la piscine pendant la période scolaire du 13 au 30 juin ainsi que celle du public les mois de juillet et août 2016, 3 postes de MNS ont été créés.

## URBANISME et TRAVAUX

### » Vente immeubles impasse du Chareyron et rue du Courreau

Avec 13 voix pour et 1 abstention (D. Veilly), le conseil municipal décide de vendre les remises situées impasse du Chareyron cadastrées section Z n° 137 et 1041 d'une superficie totale de 97 m2 ainsi que l'immeuble cadastré section Z n° 138 d'une surface de 39 min 2 s situé rue du Courreau.

Le prix total de vente est défini à 53 000 €.

### » Acquisitions parcelles quartier Voulaby

Afin de permettre la création d'un fossé d'eaux pluviales entre le chemin des Genêts et celui de la Cluzer et améliorer l'intersection de ce passage avec le chemin des Genêts, le conseil municipal décide avec 13 voix pour et 1 abstention (D. Veilly) d'acquérir les terrains nécessaires appartenant à M. Pierre BERARD et Marie-Pierre BERARD et qui figurent en emplacements réservés du POS.

La surface totale est de 920 m2 et sera payé sur la base de 5 € le m2.

### » Transactions SCI ROURE – autorisation d'ester en justice

Il est rappelé que la régularisation des transactions avec la SCI ROURE concernant le déplacement du Chemin de la Chapelle de Notre Dame de Roure n'est pas terminée en raison du placement en liquidation judiciaire de cette société.

Afin de solder ce dossier, un mandataire ad'hoc sera désigné pour représenter la SCI ROURE. La défense des intérêts de la commune est confiée à Maître Emmanuelle VAJOU, avocat à la Cour de Nîmes.

### » Échange SCI BLANGE

La convention d'échange établie avec la SCI BLANGE par délibération du 12 janvier 2015 est résiliée étant donné que celle-ci refuse la prise en charge de la main levée d'hypothèque la concernant.

Cette convention stipulait que la commune prenait en charge la démolition et l'évacuation des gravats situés sur la parcelle de la SCI BLANGE. En contre partie, la SCI cédait à la commune un terrain de 37 ares entourant la station de pompage « Peyrouse ». Les frais de géomètre et notariés étaient pris en charge par la commune.

Néanmoins, il est maintenu la constitution de servitudes d'utilité publique pour le passage de canalisations d'eau potable.



### » Acacia rue Paul Ruat

Cette question est ajournée. Avant de se prononcer sur l'abattage éventuel de l'acacia situé à l'intersection de la rue Paul Ruat et de celle des Condamines qui représenterait une gêne et dont l'état sanitaire est dégradé, des élus préfèrent se rendre sur place pour étudier la situation.

### » Convention entretien chemin de Claras

Le Conseil Municipal approuve la convention établie avec Didier BONGARD qui, en accord avec les riverains concernés, se chargera de l'entretien du chemin rural de Claras.

### » Location salle vitrée du Bosquet

La convention d'utilisation a été modifiée en précisant que la salle vitrée du Bosquet ne sera pas louée pendant la période de fonctionnement du centre de loisirs.

## DÉCISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le maire dans cadre de la délégation qui lui a été confiée.

**21-2016 du 12-04-2016** : acceptation dédommagement dossier FIGUERA

**22-2016 du 19-04-2016** : approbation contrat d'assurance GROUPAMA

**23-2016 du 03-05-2016** : non exercice du droit de préemption vente GUINTRAND/RIBIERE à MARGELY/MONPOULLAN

**24-2016 du 10 mai 2016** : non exercice du droit de préemption vente BERARD M.P. et P. à IMMOTEP

**25-2016 du 18 mai 2016** : non exercice du droit de préemption vente VITALI à LARDENOIS

**25-2016 du 19 mai 2016** : marchés du 1er mars au 17 mai 2016

## Réunion du conseil municipal du 20 juin 2016

### FINANCES

#### » Décision modificative n° 1 budget annexe assainissement

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n° 1 du budget annexe de l'assainissement. Elle concerne la prise en compte du remplacement d'un élément de la station d'épuration.

### PERSONNEL

#### » Convention mise à disposition CAPELLE Delphine

Dans le cadre de la préparation de son B.A.F.D, Delphine CAPELLE, agent territorial spécialisé des écoles maternelles, va faire un stage pratique au sein d'un centre de Vacances du 6 au 29 juillet 2016. Le Conseil municipal valide la convention qui détermine les conditions de prise en charge de ce dernier.

### » Enfance jeunesse : prolongation de la mise à disposition des 3 agents par la commune de ST PAUL 3 CHÂTEAUX

Suite à la dissolution du SIVOM du Tricastin, les communes de, La Baume de Transit, Rochegude, Saint Restitut, Suze la Rousse et Tulette ont décidé la création d'un service mutualisé pour le fonctionnement de l'enfance jeunesse (Centre de Loisirs, relais assistante maternelle, garderie) au 1er janvier 2014. Les 3 agents affectés à ce service sont employés par la commune de Saint Paul Trois Châteaux et mis à disposition de la commune de Tulette. Les conventions de mise à disposition de ce personnel arrivant à terme au 31 décembre 2016, le Conseil Municipal sollicite leur prolongation pour une durée de 3 ans, dans l'attente d'une prise de cette compétence par la Communauté de Communes Drôme Sud Provence.

## URBANISME et TRAVAUX

### » PLU : nouvelle délibération concernant la prescription

Mme le Maire rappelle que par délibération en date du 27 mars 2011, le Conseil Municipal avait adopté une délibération prescrivant la révision du plan d'occupation des sols et son passage en Plan Local d'Urbanisme. Au vu de l'ancienneté de ce document, de l'évolution des objectifs communaux et de la législation en la matière, le Conseil Municipal décide reprendre cette délibération afin de la compléter.

### » Cheminement piétons pour les écoles – demande de subvention amendes de police

Le Conseil Municipal est favorable à la création d'un cheminement « piétons » pour se rendre aux écoles et décide de solliciter une subvention du Conseil Départemental au titre des amendes de police. Le montant du projet s'élève à 5 000 €.

### » Travaux aux écoles – demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Cette question est ajournée pour complément d'informations.

## INTERCOMMUNALITÉ

### » Résiliation de la convention de service commun Application du droit des sols

Cette question est ajournée dans l'attente de la décision qui doit intervenir au conseil communautaire du 28 juin 2016.

## DÉCISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le maire dans cadre de la délégation qui lui a été confiée.

**N° 27/2016 – 30-05-2016** : GROUPAMA : acceptation dédommagement Dossier Association des commerçants/Thusail

**N° 28/2016 – 30-05-2016** : non exercice du droit de préemption urbain vente SCI HEXAGONE à SCI PROTUL

Comptes rendus

**N° 29/2016 – 8-06-2016** : Non exercice du droit de préemption urbain vente ALPHA PROMOTIONS à RAYNE Laurent

**N° 30/2016 – 13-06-2016** : Non exercice du droit de préemption urbain vente SCI HERACLES à ARNAVON

**N° 31/2016 – 20-06-2016** : information des marchés à procédure adaptée conclus du 18 mai au 20 juin 2016

## Réunion du conseil municipal du 11 juillet 2016

### INTERCOMMUNALITÉ

» **Convention de service commun Application du Droit des Sols.**

> Résiliation au 31-12-2016

Mme le Maire rappelle la délibération du 30 mars 2015 décidant l'adhésion de la commune au service commun Application Droit des Sols (A.D.S.) de la communauté de communes Drôme Sud Provence (CC DSP) Au cours de cette même séance, le Conseil Municipal validait la mise à disposition de Fabienne MANSIS, agent communal de Tulette auprès de la CC DSP, pour intégrer ce service. A ce jour, au vu des modifications au sein du service commun A.D.S, la communauté de communes ne souhaite pas intégrer définitivement F. MANSIS au sein de son personnel.

Mme le Maire propose donc de résilier la convention de service commun, de mettre fin à la mise à disposition de Mme MANSIS et d'instruire les autorisations du droit des sols au sein de la commune.

Ces dispositions sont approuvées à l'unanimité.

> **Approbation avenant n° 1 : suppression des conformités obligatoires et modification de la pondération des A.T.**

Bien que la commune demande la résiliation de la convention du service commun A.D.S. au 31 décembre 2016, Mme le Maire propose de valider, pour la période restant à courir, l'avenant n° 1 ayant pour objet : la suppression des contrôles obligatoires de conformités et la modification de la pondération des autorisations des travaux.

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 1 de la convention A.D.S.

» **Scénarii de répartition du F.P.I.C. (fonds national de péréquation des ressources intercommunales)**

> Madame le Maire explique les différents scénarii de répartition du F.P.I.C. pour l'année 2016 et précise que celui voté le 28 juin 2016 par la Communauté de Communes Drôme Sud Provence (CC DSP) semble le plus équitable.

Le Conseil Municipal valide la décision de la CC DSP.

» **Mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale : Projet de fusion des 3 syndicats suivants** : syndicat de défense des rives de l'Eygues

Inférieure, syndicat de défense des rives de l'Eygues supérieure et syndicat mixte d'aménagement de l'Eygues.  
> Cette question est ajournée dans l'attente de la décision du Syndicat de défense des rives de l'Eygues Inférieure (S.I.D.R.E.I.) auquel nous appartenons.

### TRAVAUX

» **Projet de restauration des écoles et de la cantine scolaire – demande de subvention auprès du Conseil Départemental**

> Maryvonne TURCO, adjointe à l'éducation, explique au Conseil Municipal le projet d'aménagement des écoles et de la cantine scolaire. Le montant total du projet s'élève à 206 146.51 € H.T. et sera réalisé en 2 tranches :

**La 1<sup>ère</sup> tranche**, 92 087.71 euros, sera réalisée sur les budgets 2017 et 2018. Elle concerne le chauffage et les menuiseries de l'école maternelle, le remplacement du mobilier de l'école élémentaire et l'ouverture d'une porte à la cantine scolaire.

**La 2<sup>ème</sup> tranche**, 114 058.80 euros, sur 2019 et 2020. Elle concerne la peinture et les sols plastiques de l'école maternelle, le carrelage, les menuiseries et la clôture de l'école élémentaire.

Le Conseil Municipal approuve cette opération à l'unanimité et décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de La Drôme.

### QUESTIONS DIVERSES

» **Subvention à l'association A.T.R.E. pour ses interventions à l'école élémentaire**

> Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 50 € à l'association A.T.R.E. (Association Tricastine pour le Respect de l'Enfant) de SAINT PAUL 3 CHÂTEAUX pour ses interventions à l'école élémentaire.

» **Rapports d'activités S.D.E.D. (Syndicat départemental d'Energie de la Drôme) et S.P.A.N.C. (Service Public pour l'Assainissement Non Collectif) compétence de la communauté de communes**

> Conformément à l'article L. 5211.39 du Code Général des Collectivités Locales, Le conseil municipal prend acte des rapports annuels d'activité des organismes ci-dessus.

### DÉCISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le maire dans le cadre de la délégation qui lui a été confiée.

**N° 32/2016 – 22-06-2016** : Non exercice du droit de préemption urbain vente consorts APPOURCHAUX à LOPES

**N° 33/2016 – 01-07-2016** : Non exercice du droit de préemption urbain vente ALPHA PROMOTIONS à RIBAUD

**N° 34/2016 – 04-07-2016** : Non exercice du droit de préemption urbain vente ALPHA PROMOTIONS à HERELIER



Comptes rendus

**N° 35/2016 – 04-07-2016** : Non exercice du droit de préemption urbain vente ALPHA PROMOTIONS à BOUDARD et CHRETIEN

**N° 36 /2016 – 4-07-2016** : Non exercice du droit de préemption urbain vente ALPHA PROMOTIONS à SANTOS

**N° 37 /2016 – 4-07-2016** : Non exercice du droit de préemption urbain vente BOUCHAGE Huguette à FONS Magali

**N° 38/2016 – 5-07-2016** : GROUPAMA : acceptation dédommagement sinistre du 26-05-2016 véhicule 6629 VW 26

**N° 39/2016 – 5-07-2016** : GROUPAMA – approbation de l'avenant n° 1 du 21 avril 2016 (intégration garantie mobilier urbain)

## Réunion du conseil municipal du 5 septembre 2016

### FINANCES

#### » ALSH – remboursement partiel à une famille

Le conseil municipal se prononce favorablement à l'unanimité pour rembourser la somme de 94.65 € à une famille dont l'enfant n'a pu participer en intégralité à son séjour au centre de loisirs. Il est précisé que les communes adhérentes à la mutualisation ont été favorables à cette disposition.

#### » Revalorisation montant redevance occupation domaine public Orange

En fonction des barèmes applicables, le conseil municipal fixe à l'unanimité la redevance d'occupation du domaine public souterrain et aérien utilisé par les réseaux et ouvrages de communications électroniques. L'utilisation souterraine est de 38.81 € le km et l'utilisation aérienne est de 51.74 € le km.

#### » Droit de place – utilisation trottoirs

En l'absence de l'utilisation du commerce de fleurs, le bar de la Bourse est autorisé à utiliser le trottoir au droit de cet immeuble moyennant une redevance annuelle de 40 € à compter de 2017.

### PERSONNEL – CRÉATION POSTE ADJOINT D'ANIMATION 2<sup>ème</sup> CLASSE

» Afin d'assurer l'accueil, l'encadrement et le service de la cantine et de la petite enfance, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

> Créer un poste d'une durée hebdomadaire de 18 h du 1er au 30 septembre 2016

> Créer un poste d'une durée hebdomadaire de 11 h du 1er octobre 2016 au 31 juillet 2017.

### URBANISME ET TRAVAUX

#### » Déviation

Ce point est ajourné et sera soumis à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil municipal

#### » Fusion syndicats de défense des rives de l'Eygues

Un avis favorable est émis à l'unanimité au projet de fusion des trois syndicats concernant l'EYGUES à savoir :

> le syndicat Mixte pour l'Aménagement de l'Aygues (S.M.A.A.),

> le syndicat de défense des rives de l'Eygues Supérieure et de l'Oule (S.I.D.R.E.S.O) et

> le syndicat de défense des rives de l'Eygues Inférieure (S.I.D.R.E.I) dont fait partie la commune de Tulette.

#### » SDED : raccordement au réseau BT comptoir de Mathilde.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de raccordement par le SDED au réseau BT l'alimentation de la construction du comptoir de Mathilde. Il est précisé que la part non subventionnée sera recouvrée en direct par le SDED au demandeur.

#### » Révision du POS en PLU – complément d'études

La révision du POS en PLU nécessite la réalisation d'études complémentaires pour la mise à jour du schéma général d'assainissement ainsi qu'un dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

A ce titre, le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention à l'agence de l'eau concernant la mission confiée à NALDEO de Montélimar pour la mise à jour du SGA d'un coût de 4 900 € H.T. et le dossier d'autorisation de la loi sur l'eau confié à l'agence Planiphère de Vaison pour un coût de 7 500 € H.T.

### QUESTIONS DIVERSES

#### » SYPP (syndicat des portes de Provence) – rapport d'activités

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel d'activités 2015 de la valorisation et du traitement des déchets.

#### » Cantine et TAP

Compte tenu que les jours d'inscription à la cantine et aux TAP sont passés du lundi au mardi, les règlements intérieurs sont modifiés en conséquence.

### DÉCISIONS DU MAIRE

Le conseil municipal prend acte des décisions que le maire a été amené à prendre dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées

**N° 40/2016 – 24-08-2016** : Non exercice du droit de préemption urbain vente SCI EVA à ARNAUD Alex

**N° 41/2016 – 5-07-2016** : GROUPAMA : acceptation dédommagement affaire FIGUERA – recours contre DP02635715M0035.

**N° 42/2016 – 5-07-2016** : GROUPAMA : acceptation dédommagement sinistre du 10-06-2016 – dégradation panneau signalisation BELLIER M.

## Réunion du conseil municipal du mercredi 21 septembre 2016

### URBANISME et TRAVAUX

#### » Déviation et rond point sur la RD 94

Madame le Maire explique à l'assemblée que, dans le cadre du projet de déviation du village, le Conseil Départemental demande au Conseil Municipal de se positionner sur l'aménagement à mettre en place sur la RD 94 pour assurer la desserte du Cellier des Dauphins et de la zone artisanale du Grand Devès

Sur les 4 propositions du Conseil départemental, 2 sont acceptables pour la commune (solutions 1 et 4) :

> **Solution 1** : mise en place d'un giratoire à l'extrémité est du Cellier des Dauphins (leur accès poids lourds actuel) et d'un terre plein central avec interdiction de tourner à gauche au niveau de l'entrée actuelle de la zone artisanale. Le financement serait le suivant : coût des travaux 420 000 € - participation du département : 150 000 € - répartition à 50 % des 270 000 € restant entre la commune et le Cellier des Dauphins.

> **Solution 2** : réalisation d'un carrefour tourne à gauche au niveau de l'entrée actuelle de la zone artisanale du Grand Devès. Coût des travaux 150 000 € pris en charge intégralement par le Département.

Madame le Maire propose :

- de valider la solution n° 1 qui semble répondre au mieux à la situation, aux conditions suivantes :

> La convention à signer sera tripartite (Département/Commune/Cellier des Dauphins)

> La commune ne s'engagera financièrement que lorsque le Cellier des Dauphins aura lui-même matérialisé son engagement financier.

- Et à défaut d'accord avec le Cellier des Dauphins, de demander la réalisation de la solution 2, financée intégralement par le Conseil Départemental.

**Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, et suite à un vote à main levée dont le résultat est le suivant :**

Pour le projet de délibération validant la solution 1 : 12

Contre : 4 (VEILLY D. LAURENT C. LERT D. BELOTTI L.)

Michel BOUDON ne prend pas part au vote.

**accepte la proposition de Mme le Maire.**

### FINANCES

#### » Décision modificative n° 2 – budget principal

Compte tenu de la répartition définitive du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (F.P.I.C.) le Conseil Municipal approuve la décision modificative n° 2 du budget, à savoir un crédit supplémentaire de 14 200 € à l'article 73925 relatif au F.P.I.C.

### QUESTIONS DIVERSES

#### » Centre de loisirs : dates d'ouverture

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les dates d'ouverture du centre de loisirs pour l'année 2016/2017, à savoir :

> Vacances de Toussaint : du jeudi 20 octobre au vendredi 28 Octobre 2016,

> Vacances d'hiver : du 20 février au 4 mars 2017 (zone A)

> Vacances de printemps : du 10 au 21 avril 2017 (zone B)

> Vacances d'été : du 10 juillet au 11 août 2017,

Et autorise l'encaissement des inscriptions.

### DÉCISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal prend acte des décisions que le Maire a été amené à prendre dans le cadre de la délégation prévue à l'article L 2 122.22 du Code Général des Collectivités Locales, à savoir :

**N° 43/2016 – 7-09-2016** : Non exercice du droit de préemption urbain vente HABITAT DE PROVENCE à TOBIASZ Alain et Corinne

**N° 44/2016 – 7-09/2016** : Non exercice du droit de préemption urbain vente LAURENT et MAZELLIER à CHABROT

**N° 45/2016 – 12-09/2016** : Non exercice du droit de préemption urbain vente consorts LIOTTIER à FABREGUE

**N° 46/2016 – 14-09/2016** : Non exercice du droit de préemption urbain vente GIRARD Marie-France à THIEBAUD Florent

## Réunion du conseil municipal du mardi 11 octobre 2016

### URBANISME

#### » PLAN LOCAL D'URBANISME : débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.)

Par délibération en date du 21 mars 2011 la commune a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme.

Le conseil municipal a ensuite pris en date du 20 juin 2016 une délibération qui, sous l'éclairage des études menées dans le cadre du PLU, a reprécisé les objectifs poursuivis par la révision du PLU en complétant la délibération de prescriptions.

**Dans le cadre des études a été élaboré le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) qui, conformément à l'article L151-5 du code de l'urbanisme :**



» définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques,

» définit les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de la commune.

» fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

L'article L153-12 du Code de l'Urbanisme prévoit « qu'un débat ait lieu au sein du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement mentionné à l'article L. 151-5, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme. »

Un premier débat avait eu lieu au sein du Conseil Municipal le 11 octobre 2012. Cependant, depuis ce premier débat, un certain nombre d'éléments nouveaux nécessitent, au regard de leur incidence sur le projet, de débattre à nouveau : ces éléments sont relatifs à la capacité des réseaux (eau potable et eaux usées).

**Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint explique que :**

» La commune adhère au Syndicat Rhône Aigues Ouvèze (RAO), auquel elle a délégué la compétence relative à la desserte en eau potable de son territoire. Dans le cadre de l'élaboration du PLU, la commune a sollicité le RAO pour savoir si le syndicat serait en capacité d'assurer l'adduction en eau potable compte tenu du projet de développement démographique et économique porté par le PLU. Le RAO a précisé qu'il faisait actuellement face à des problèmes structurels, avec notamment la fermeture de plusieurs de ses captages et la nécessité de rénovation à court terme d'une partie importante de son linéaire de réseau d'adduction. Sans que le projet de PLU ne soit en cause, les difficultés techniques que doit résoudre le RAO à court terme ne lui permettent pas de satisfaire l'ensemble des besoins en eau potable qui découlent du projet de PLU.

En ce qui concerne les eaux usées, les études techniques menées à l'échelle communale ont permis d'affiner le programme de développement du réseau, notamment pour desservir les zones à urbaniser projetées dans le cadre du projet de PLU. Ce programme a permis d'établir un échéancier, qui dans sa première tranche, ne permettra pas de desservir les premières zones à n'urbaniser que dans 3 ans.

Ces éléments techniques, sans remettre en cause les fondements du projet qui avait fait l'objet du premier débat, nécessitent de moduler le programme d'urbanisation et de développement compte tenu des impératifs techniques liés aux réseaux.

En conséquence, sous l'éclairage de ces éléments nouveaux, il est proposé au Conseil Municipal de débattre à nouveau sur les axes forts que la collectivité entend suivre dans l'aménagement, la protection et la mise en valeur du territoire communal. Il est important de rappeler qu'aucun vote n'a lieu à l'issue de ce débat, celui-ci sera organisé lors de l'arrêt du projet.

**Il ressort du débat que les principales observations ont été portées :**

> sur la réalisation d'habitats dits intermédiaires dans le cadre des futures opérations d'aménagement,  
> sur le projet de développement de l'activité économique de la zone artisanale et de sa coexistence avec l'habitat existant à proximité

Pour finir l'assemblée est informée qu'une réunion publique sera organisée courant novembre afin de présenter les grandes orientations du projet.

Pour information, une autre réunion publique sera organisée avant l'arrêt du projet afin de présenter le zonage.

» **Intégration dans le domaine public (place des Tisserands, zone artisanale)**

Le Conseil Municipal décide de demander l'intégration dans le domaine public des parcelles suivantes :

Section Z n° 819 et 954 correspondant à la place des Tisserands

Section H n° 843 correspondant à une partie de la voirie de la zone artisanale

## PERSONNEL

» **Modification durée hebdomadaire de travail adjoint technique**

Suite à une réorganisation du service scolaire, la durée du temps de travail du poste d'adjoint technique 2ème classe occupé par Mme MARTINACHE passe de 23 h 30 hebdomadaire à 28h.

## FINANCES

» **Amicale Laïque : subvention pour l'arbre de Noël**

La subvention de 10 €/élève allouée chaque année à l'amicale laïque pour l'arbre de Noël des enfants, est reconduite pour 2016. Le montant s'élève à 1 810 €

» **Mémoire de la Drôme : demande de subvention complémentaire**

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de l'association « Mémoire de la Drôme » sollicitant une aide exceptionnelle de 100 € de la part de la commune. En effet, malgré un dispositif d'accompagnement visant à mettre en place les mesures nécessaires, la survie de l'association est en jeu.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer une aide de 100 € à Mémoire de la Drôme.

Comptes rendus

# COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

## ASSAINISSEMENT :

### » Présentation des rapports du service public ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2014 et 2015

Conformément à l'article L. 5211.39 du Code Général des Collectivités Locales, le conseil municipal prend acte des rapports annuels d'activité 2014 et 2015 du service public d'assainissement collectif.

## SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA DRÔME (S.D.E.D.)

### » Approbation de la convention de mise à disposition d'un terrain pour INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (I.R.V.E.)

Madame le Maire rappelle la délibération du 15 juillet 2015 décidant de l'adhésion de la commune à la compétence optionnelle de ÉNERGIE SDED (syndicat départemental d'énergie de la Drôme) « création et infrastructure de charge ».

Elle donne connaissance à l'assemblée du projet de convention visant à mettre à disposition d'ÉNERGIE SDED un emplacement sur le parking des Tisserands, le long de l'avenue de Provence, pour l'implantation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides (I.R.V.E.).

Cette convention est validée à l'unanimité.

Des arrêtés régleront le stationnement des véhicules sur cet emplacement.

## QUESTIONS DIVERSES

### » Rue des Coignets : Approbation du protocole transactionnel avec les agences Paysages et Planisphère pour remboursement de maîtrise d'œuvre sur tranche conditionnelle n° 2

Le protocole transactionnel conclu avec les bureaux d'études chargés de la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue des Coignets est validé à l'unanimité. Il fait suite à la non réalisation de la tranche conditionnelle n° 2 (partie de la rue située devant la maison de retraite – entre la cave coopérative et la RD 94)

## DÉCISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le maire dans cadre de la délégation qui lui a été confiée.

**N° 47/2016 – 3-10-2016** : Non exercice du droit de préemption urbain vente S.C.I. HEXAGONE à S.C.I. PROTUL

**N° 48/2016 – 6-10-2016** : acceptation dédommagement sinistre du 4-07-2016 transport Bernard/commune – véhicule 6629 WG26



**INFOCOM EDITION** Partenaire des collectivités

MISE À DISPOSITION GRATUITE DE SUPPORTS DE COMMUNICATION ET D'ÉQUIPEMENT URBAIN

Z.I. Les Paluds - Pôle Performance - 510 Avenue de Jouques - 13400 AUBAGNE - www.infocom-edition.fr - Tél. : 04 65 28 01 20

**Chez Georges**

1, rue des Rosiers - 26790 Tulette-France  
Tél. 04 75 98 30 01 - Port : 06 30 51 10 50  
www.chezgeorges-traiteur.com

**PERRET Cultures**

ZA le Rieu Saint Jean Sud - 84110 SEGURET  
Tél. 04 90 36 28 99 - fax : 04 90 36 19 02

**SREC BAKER TILLY**

EXPERTISE COMPTABLE – AUDIT – CONSEIL  
PAIE & ASSISTANCE SOCIALE

Agriculteurs - Commerçants - Artisans - Professions Libérales - Sociétés

Rue Eugène Bard 84290 Sainte-Cécile-les-Vignes  
Téléphone : 04 90 30 71 85 Site : www.srecbti.com

afaq ISO 9001 Qualité

**Côté Passion paysages**

Paysagiste Créateur diplômé

étude projet | maintenance  
aménagement | contrat annuel

www.cote-passion-paysages.com / 04 75 98 61 39 / 26790 TULLETTE

**ALU VAISON**

23 ans au service de nos clients

DEVIS GRATUITS  
04 90 363 363

Z.A. Les Écluses  
84110 Vaison La Romaine  
alu-vaision.com

Vérandas Isolantes Bioclimatiques  
Menuiserie Aluminium et PVC - Neuf & Rénovation  
Fenêtres, Portes, Portails et Volets roulants



# INFOS MAIRIE ET DIVERS



## ➤ SECRÉTARIAT DE MAIRIE :

Nos horaires d'ouverture :  
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30  
Samedi 10h00-12h00 (fermeture en juillet/août)  
Téléphone : 04 75 98 32 02

## ➤ GENDARMERIE NATIONALE

**Horaires d'ouverture au public de la brigade de gendarmerie de Suze la Rousse :**  
Lundi matin de 8h00 à 12h00,  
Mercredi après-midi de 14h00 à 18h00,  
Vendredi matin de 8h00 à 12h00,  
et les jours fériés de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00.  
En dehors de ces jours là, le téléphone et le portier de la brigade sont déviés vers la Brigade de St Paul Trois Châteaux (N° appel direct de la Brigade de St Paul Trois Châteaux **04 75 04 70 67**).

**La gendarmerie recherche 7 000 Gendarmes Adjoints Volontaires (et autres recrutements)**  
<http://www.lagendarmerierecrute.fr/>

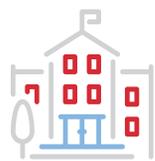
## ➤ ACTES D'ÉTAT CIVIL EN LIGNE

Vous souhaitez obtenir une copie ou un extrait d'acte d'état civil, pour une personne née en France métropolitaine ou dans les DOM-TOM. Si votre qualité le permet, vous pouvez effectuer votre demande en ligne auprès de la commune concernée. Ce service est ouvert exclusivement aux particuliers. [www.acte-etat-civil.fr](http://www.acte-etat-civil.fr)

**Pour les français nés à l'étranger, vous pouvez demander par internet une copie ou un extrait d'acte d'état civil auprès du Service Central d'Etat Civil - 44941 NANTES Cedex 09**  
<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/Dali/index2.html>

## ➤ HORAIRES DU BUREAU DE POSTE

Lundi, mercredi et jeudi 9h00 - 11h30 et 13h30 - 16h00  
Mardi 9h30 - 11h30 et 13h30 - 16h00  
Vendredi 9h00-12h00  
Samedi 8h30-12h00  
**Départ du courrier :** en semaine à 14h30  
Vendredi à 11h00  
Samedi à 10h30.



## ➤ ADRESSE INTERNET DE LA MAIRIE ET SITE INTERNET

**mairie.tulette@wanadoo.fr**  
**www.tulette.fr**

Le magazine d'information municipale est consultable en ligne en quelques clics sans téléchargement. Les bulletins municipaux sont en ligne sur notre site Internet : **www.tulette.fr** rubrique infos municipales. Bonne lecture.

## ➤ POUR RÉALISER VOTRE DÉMARCHE AVEC SERVICE PUBLIC.FR



### Créez dès à présent votre compte

À compter du mardi 08 mars 2016, l'ensemble des démarches en ligne, à ce jour proposé sur mon.service-public.fr (MSP), sera accessible sur **service-public.fr**

Il s'agit par exemple des démarches pour :

- Recensement citoyen obligatoire (RCO)
- Demande d'actes d'état civil (AEC)
- Déclaration de changement de coordonnées (JCC)
- Demande d'inscription sur les listes électorales (ILE)

## ➤ FICHE DE RENSEIGNEMENT

Pour toute arrivée dans la commune ou pour tout changement au sein de la composition de votre foyer, (départ ou arrivée d'un enfant - vie maritale- changement

d'adresse...) nous vous demandons de bien vouloir passer en Mairie pour nous le signaler et remplir une nouvelle fiche de renseignements. Cette démarche est utile pour le suivi de notre population.

## ➤ CARTE D'IDENTITÉ

En vue des examens de fin d'année scolaire et des vacances, de nombreuses personnes souhaitent faire renouveler leur carte d'identité ou leur passeport.

Pour éviter que l'afflux de demandes n'entraîne des délais d'attente incompatibles avec les dates d'exams ou de voyages, la Préfecture de la Drôme incite le public à prendre dès à présent ses dispositions en vérifiant les dates d'expiration de la carte d'identité et du passeport et en les faisant renouveler dès maintenant, si nécessaire.

## ➤ LISTE ÉLECTORALE



Nouveau : possibilité de demander l'inscription sur les listes électorales par Internet. Il suffit de créer un compte sur **www.service-public.fr**, d'accéder à la démarche en ligne et de se laisser

guider. La création est gratuite et le compte est sécurisé. Les pièces justificatives (pièces d'identité et justificatif de domicile) doivent être numérisées.

## ➤ RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens nés au cours de l'année 2001 doivent se présenter en mairie à compter de leur date anniversaire (**16 ans**) muni du livret de famille de leurs parents et de leur carte d'identité afin de se faire recenser.

Nouveau : possibilité de se faire recenser par Internet en créant un compte sur **www.service-public.fr** et en accédant à la démarche en ligne « recensement citoyen obligatoire ». La création est gratuite et le compte est sécurisé. Les pièces justificatives doivent être numérisées. L'attestation sera ensuite déposée dans l'espace confidentiel du compte avec possibilité de l'imprimer au besoin.



# INFOS MAIRIE ET DIVERS

## NATURALISATION : OÙ DEPOSER VOTRE DOSSIER

Depuis le 1er octobre 2015, les candidats à la nationalité française (naturalisation et acquisition par déclaration à raison du mariage) sont invités à contacter le PIMMS Portes-de-Provence au **04 75 01 86 58**

## TRÉSORERIE DE SAINT-PAUL-TROIS- CHÂTEAUX

La trésorerie de Saint-Paul-Trois-Châteaux n'assurera plus l'encaissement de vos impôts (sur le revenu, taxes foncières et d'habitation) à compter du 1er janvier 2017.

Pour contacter l'administration fiscale, vous devrez vous adresser :

- > Par téléphone : au **08 11 70 66 00**
- > Par mail : sur le site internet [www.impot.gouv.fr](http://www.impot.gouv.fr) espace « particuliers » rubrique « nous contacter ».
- > Au SIP de Montélimar aux heures d'ouverture au public que vous trouverez également sur le site internet [www.impot.gouv.fr](http://www.impot.gouv.fr) à la même rubrique.



## PERMANENCES



### Assistante sociale

- 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardis de chaque mois de 9h00 à 12h00 : prendre rendez-vous, au centre médico-social de Saint-Paul-Trois-Châteaux au **04 75 04 94 90**.

### Mission locale (Insertion, Orientation des Jeunes)

- 1 lundi sur 2 de 9h30 à 11h en Mairie : prendre rendez-vous au **04 75 96 80 40**

### Éducation

Mme TURCO Maryvonne adjointe au Maire :

- Le lundi de 14h à 16h, sur rendez-vous au **04 75 98 32 02**

### Action sociale

Mme BONVIN Christine ou Mme GAUTHIER Brigitte, **conseillères municipales**

- Permanence tous les lundis de 11h à 12h en mairie

### Conseillère Départementale

Mme Renée PAYAN

- Le 3<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois de 17h30 à 19h en mairie

(Il est préférable de prendre un RDV auprès du secrétaire départemental au **04 75 79 82 93**)



## NUMÉROS UTILES

- **Pompiers Tulette** ..... 18
- **GENDARMERIE** ..... 17
  - Suze-la-Rousse ..... 04 75 04 80 01
  - Saint-Paul-Trois-Châteaux ..... 04 75 04 70 67
- **S.A.M.U** ..... 15
- MEDECINS**
  - Dr Kaneko ..... 04 75 98 33 86
  - Dr Vincent ..... 04 75 98 30 33
- INFIRMIERES**
  - Cabinet d'infirmières Le Patio ..... 04 75 98 31 56
  - RENAUD Nathalie/AYELA Dominique.. 06 48 74 97 97
- **PHARMACIE** ..... 04 75 98 32 32
- AMBULANCES/TAXIS/POMPES FUNEBRES**
  - Patricia BARTHEZ ..... 04 75 98 35 84
- ECOLES**
  - Élémentaire ..... 04 75 98 32 29
  - Maternelle..... 04 75 98 31 90
- **RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES** ..... 04 75 98 34 38

### TRESOR PUBLIC

- Saint-Paul-Trois-Châteaux ..... 04 75 04 70 13

### PREFECTURE

- Valence ..... 04 75 79 28 00

### SOUS-PREFECTURE

- Nyons ..... 04 75 26 20 33

### POLE EMPLOI

- Pierrelatte ..... 3945

### CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

- Valence ..... 08 20 25 26 10

### France TELECOM

- Renseignements ..... 1014
- Dépannage..... 1013

### SYNDICAT R.A.O

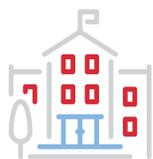
- Sainte-Cécile-Les-Vignes..... 04 90 30 16 18

### SAUR

- Sainte-Cécile-Les-Vignes..... 04 83 06 70 02

### CENTRE ANTIPOISON

- Marseille..... 04 91 75 25 25



## TEMPS D'ACTIVITES PÉRISCOLAIRES

Les écoles de Tulette accueillent cette année 181 enfants. Plus de 100 d'entre eux fréquentent la cantine. 90 enfants bénéficient des TAP (Temps d'activités périscolaires) en 2016. Ils peuvent participer à différentes prestations : cirque, tennis, hip hop, initiation théâtre et hand ball. D'autres activités sont encadrées par le personnel communal et des bénévoles. Toutes ces activités ont été plébiscitées par les enfants. Un comité de pilotage gère le suivi.

## DÉCHETTERIE

La déchetterie intercommunale, route de Bouchet, est ouverte aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi de 14h00 à 18h00.

Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Fermée le dimanche

Pour les particuliers, l'accès est limité à 30 apports par an. N'oubliez pas de venir récupérer votre carte en mairie



**Nouveau : ligne directe du service déchets : 04 75 96 06 12 et l'adresse mail : [infotri@ccdromesudprovence.fr](mailto:infotri@ccdromesudprovence.fr)**

## DÉCHETS DE SOINS « PIQUANTS OU COUPANTS »



Depuis le 1er janvier 2014, les déchets de soins piquants ou coupants doivent être stockés dans les boîtes à aiguilles qui sont disponibles gratuitement dans les pharmacies. Le container pour la récupération des boîtes est toujours à votre disposition en Mairie pour ramener vos boîtes à piquants pleines.

## COLLECTEUR DE PILES ET CARTOUCHES USAGÉES



Des collecteurs sont à votre disposition en Mairie afin de recueillir les piles et accumulateurs usagés ainsi que vos cartouches d'encre usagées (fax et imprimantes).

Nous vous rappelons que les containers à ordures ménagères doivent être utilisés exclusivement pour les déchets ne pouvant être traités dans le cadre du tri sélectif ou de la déchetterie. Papier, carton, verre, bouteilles plastiques, boîtes métalliques, briques alimentaires doivent être déposés dans les conteneurs spécifiques ou portés à la déchetterie. Le respect de ces règles est nécessaire puisqu'il en va aussi de la sécurité du personnel chargé de la collecte.

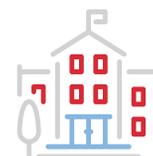
Tout container rempli de déchets non-ménagers (exemple : cartons, gravats, ferrailles, etc...) ne sera pas vidé.

Le traitement des déchets a un coût élevé, ce coût pourrait être considérablement réduit si tous les usagers faisaient un effort de civisme.

## OBJET TROUVÉ

Si vous avez perdu ou trouvé un objet, vous pouvez le ramener ou vous renseigner auprès de nos services. De nombreux objets nous sont ramenés (clés de voiture, porte monnaie, téléphone portable...) et ne retrouvent pas toujours leur propriétaire.





# INFOS MAIRIE ET DIVERS

## COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Vous pouvez contacter la Commission Communale d'Action Sociale pour signaler :

- Un problème quelconque vous concernant, un problème social dont vous auriez connaissance.

Ces problèmes seront traités confidentiellement en vue d'y apporter, si possible, une solution.

Nous vous signalons que vous pouvez vous renseigner en Mairie en ce qui concerne :

- La téléalarme
- Aide ménagère (APA)
- Épicerie sociale (EPI)

Par ailleurs, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès du CCAS si vous êtes ou si vous connaissez une personne seule, isolée géographiquement ou sans véhicule. Nous pourrions ainsi contacter cette personne en cas de problème climatique (neige, intempéries) ou autre.

La Commission Communale d'Action Sociale vous informe que ses membres sont à la disposition des personnes âgées tulettes pour les aider dans leurs démarches administratives. Pour cela, contactez Mme BONVIN, conseillère municipale au **04 75 98 32 02**.



## CARSAT : RETRAITE ET DÉCLARATION DE REVENUS

A partir de cette année, la Carsat Rhône-Alpes n'adressera plus les déclarations fiscales à ses retraités par courrier. Le montant des revenus perçus au titre de la retraite du régime général sera directement communiqué à l'administration fiscale. Néanmoins, les retraités pourront obtenir l'information sur [www.lassurance retraite.fr](http://www.lassurance retraite.fr) ou sur le serveur vocal du **3960** (en tapant le choix **0**).

## HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE : UN NUMÉRO DE TÉLÉPHONE ET UN SITE WEB

Brimade, moqueries, mises à l'écart, violences physiques ?  
Vous êtes victime ou vous êtes témoin de situation de harcèlement à l'école ?  
Que faire ?



Pour lutter contre le harcèlement, le ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la Recherche propose notamment deux outils pour s'informer :

- > Un numéro de téléphone, le 3020 accessible du lundi au vendredi de 9h à 18h (sauf les jours fériés)
  - > Un site web spécifique présentant à la fois les modalités d'action en fonction de la situation (victime, témoins, parents de victime, parents dont l'enfant est auteur de harcèlement, professionnels, cyber-harcèlement) et les ressources existantes (guides pédagogiques, outils de sensibilisation ou encore paroles d'experts).
- [www.nonaharcelement.education.gouv.fr](http://www.nonaharcelement.education.gouv.fr)**

## DÉJECTIONS CANINES

Elles jonchent les rues de Tulette, parfois jusque devant nos portes, ce qui provoque un véritable problème d'hygiène. Nous vous rappelons que des distributeurs de sacs plastique « Toutounet » (montée du Portalet, avenue de Provence) sont mis gratuitement à la disposition des propriétaires des chiens pour ramasser et jeter les déjections. Merci de les utiliser uniquement à cet effet ou de prévoir un sac plastique lors de votre promenade avec votre animal.

**TOUTE DÉGRADATION OU SOUILLURE SUR LA VOIE PUBLIQUE FERA L'OBJET DE SANCTIONS**





## ➤ RÉGLEMENTATION EMPLOI DU FEU

Dans le cadre de la préservation de la qualité de l'air, le Préfet de la Drôme a décidé de réglementer par arrêté préfectoral n°2013-114-0007 du 24 avril 2013, les feux et brûlage, à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur. Cet arrêté s'ajoute à l'arrêté préfectoral n°201 30 57 00 26 du 26 février 2013 réglementant l'emploi du feu et le débroussaillage dans le cadre de la prévention des incendies de forêt.

- Ce nouvel arrêté valide le principal général d'interdiction d'incinération des déchets verts.
- Il ne s'applique pas aux incinérations de végétaux réalisées par des agriculteurs et forestiers lors de leurs activités professionnelles ou dans le cadre d'un débroussaillage réglementaire imposé par l'arrêté préfectoral n° 201 30 57 00 26.
- Il prévoit sous conditions certaines dérogations :
  - Lorsque les infrastructures de la filière locale d'élimination des déchets verts présentent des insuffisances de capacité ou d'accessibilité.
  - Lorsque les conditions techniques et économiques, pour un particulier, ne permettent pas un apport en déchetterie.
  - Pour des raisons sanitaires lorsqu'il s'agit de lutte contre des organismes nuisibles.
  - Situations exceptionnelles sans aucune pratique alternative.
- Cet arrêté comprend une annexe qui liste les communes situées en zones sensibles d'un point de vue qualité de l'air.

## ➤ LE FRELON ASIATIQUE



Un nouveau ravageur s'approche de notre territoire. En effet, la présence du frelon asiatique ou « *Vespa Velutina* » a été confirmée en Ardèche, Notre département est touché cette année. La Fédération Départementale de Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles se doit d'être présente face à ce nouveau fléau qui décime les abeilles des ruchers dont le frelon asiatique se sert pour nourrir ses larves. Vous trouverez sur le site Internet [www.fredonra.com](http://www.fredonra.com) toutes les informations concernant le frelon asiatique et notamment une fiche d'identification.

**En cas de découverte, vous pouvez contacter le référent de notre département :  
M. Jérémy CHAMPAILLER au 04 75 55 81 80.**

## ➤ LE MOUSTIQUE TIGRE



Originaire d'Asie du Sud-Est, le moustique tigre (*Aedes albopictus*) a su profiter du développement des transports pour faire son apparition en France au début des années 2000 et ne cesse de gagner du terrain. En 2015, il était présent dans une trentaine de départements. (flyer ci-joint)

## ➤ STOP AMBROISIE



L'ambrosie développe un pollen très volatil et entraîne pour un grand nombre de personnes des risques allergiques très importants donc nuisibles à leur santé. Cette plante se trouve partout.

Elle colonise les lieux où la terre nue permet sa germination. Il est nécessaire d'avoir une action préventive en l'empêchant de pousser, en favorisant la concurrence des

autres végétaux, en installant des paillis, en apportant de la terre non infestée, en surveillant les graines pour oiseaux et ensuite curativement en éliminant les plans d'ambrosie visibles. A la fin de l'été, la plante atteint un grand développement, les hampes florales apparaissent à partir de juillet. Les fleurs mâles commencent à émettre du pollen en août.

La production de pollen est à son maximum en septembre puis décroît en se prolongeant jusqu'en octobre. Les fleurs femelles fécondées donnent des graines. Celles-ci mûrissent et tombent sur le sol à proximité des pieds-mères. Elles s'accumulent dans le sol et constituent une banque de graines qui assureront les futures générations. L'arrachage offre un maximum d'efficacité pour réduire la qualité de pollen et de graines.

**Ne pas laisser les plans détruits au sol. Par contre, ils peuvent être mis au compost. Pour plus de renseignements : [www.ambrosie.info](http://www.ambrosie.info)**

# TRAVAUX



# 3



## LA NOUVELLE TENUE DES AGENTS MUNICIPAUX

Monsieur Yves DЕМEZ, adjoint aux travaux et Monsieur Jean-Louis PESENTI, responsable des services techniques ont le plaisir de vous présenter la nouvelle tenue des agents communaux qui vous permettra de les identifier plus facilement.

Nous vous rappelons que le premier mardi du mois, nous avons mis en place depuis quelques années le ramassage des encombrants chez les particuliers. Ce service s'adresse aux personnes âgées et aux personnes en incapacité de se rendre à la déchetterie.

Concernant les déchets verts ou autres dépôts sauvages, nous vous informons que la commune n'interviendra plus.

Il est inadmissible de les retrouver au pied des conteneurs d'ordures ménagères.



## LA MAISON DE RETRAITE

La réhabilitation de la maison de retraite étant terminée, nous pouvons terminer la fin des travaux de la rue des Coignets (voirie, trottoirs).

## AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉ (ADAP)

Dans les précédents bulletins nous avons déjà évoqué l'obligation pour la commune de mettre en place cet agenda pour la mise aux normes de tous ses bâtiments. Un architecte et un bureau d'étude ont été mandatés (coût : 4850 €). Le montant total des travaux est estimé à 130000 € subventionnable par le conseil départemental à hauteur de 25%. Les travaux sont programmés sur 2 ans.

Pour mémoire cette obligation de mise aux normes s'applique à tous les bâtiments recevant du public qu'ils soient publics ou privés. Nous mettrons prochainement en ligne toutes les informations utiles concernant l'application de cette mise aux normes (formalités, dates, sanctions...)





Travaux



## LE FOSSÉ

Dans le cadre du projet de création et de renouvellement des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, les travaux de débroussaillage du fossé reliant le futur bassin de rétention à l'Erein ont été réalisés. Ce fossé servira à vidanger ce bassin de rétention qui collectera toutes les eaux pluviales de Voulabry.



## LES ÉCOLES

Les sanitaires des écoles maternelle et élémentaire sont achevés. Nous avons planifié des travaux de réhabilitation de ces bâtiments sur une durée de 4 ans. Le montant total des travaux s'élève à 272 000 euros : changement de mobilier, remplacement des parquets, fenêtres, peintures, chauffage, volets roulants. Suite aux attentats, nous avons demandé au délégué « Sûreté » de la gendarmerie nationale de nous dresser un état des lieux. Des préconisations ont été établies. Nous travaillons ce dossier afin de sécuriser ces lieux pour nos enfants.



## VOIRIE

- La première tranche des travaux de voirie dans la zone artisanale est terminée. Son coût s'élève à ..... 77 930 € TTC
- Trottoir et grille devant Costebelle : ..... 2 740 €
- Réseau pluvial chemin des Sources : ..... 31 845 €
- Rue des Condamines et chemin Montplaisir mise en séparatif eaux usées et aux pluviales: ..... 95 600 €

## AUTRES INVESTISSEMENTS

- Toiture remise du Chareyron : ..... 12 100 €
- Bureau de la mairie au 1er étage : ..... 1 560 €
- Borne à incendie quartier des Tapiés : ..... 2 700 €
- Acquisition de matériels : ..... 12 160 €

**Le montant total des investissements 2016 est à ce jour de 350 000 €**



## LA DÉVIATION

Le processus de la déviation a repris son cours. Sa réalisation pourrait débuter entre 2019-2020. Le tracé a peu varié. Il est plus respectueux des limites des parcelles situées en zone agricole. Nous serons très vigilants sur les aménagements des entrées permettant d'accéder à notre village afin qu'elles le mettent en valeur. Il faudra aussi que le tracé prenne bien en compte les besoins de tous les Tulettiens.

## DIVERS



# 4

### PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

La délibération de prescription a été complétée. Le projet d'aménagement de développements durables a été redébatu par rapport aux réseaux.

Une réunion publique exposant les orientations générales a eu lieu courant novembre 2016, suivie d'une seconde sur le zonage après le retour de l'avis des personnes publiques associées.

Nous rappelons qu'un registre est à la disposition du public en mairie pour y noter vos observations.



### MARCHÉ

Le marché hebdomadaire ne cesse de se développer, avec son carré des producteurs et les marchés à thèmes.

# 5 ETAT CIVIL



## NAISSANCES

(selon accord des personnes concernées pour la parution dans le bulletin municipal)

**FEKKAK Adam** 15/07/2016  
**ARIOLI Jules David** 9/10/2016



Etat civil



## MARIAGES

**AUBERT Aurélien André Louis et AMEYE Stephanie Rachel Olga** 2/07/2016  
**DUCHÉNOY Cédric, Daniel, Gilles et LANOS Tiphaine** 20/08/2016  
**DELILLE David Adrien Daniel et DOMENECH Julie, Johanna, Rose** 8/10/2016  
**TAHARI Farid et LAZRAK Nacera** 7/10/2016  
**IDRISSE Mourad et HASNAOUI Nawal** 15/10/2016

### ERRATUM

**JOHAIS Alain Gilles KONRAD et MAZANEC Louise Catherine**  
 (au lieu de Louis) 20/06/2016

## DÉCÈS

**MONIER née POUZET Paula Flavie Marie** 15/01/2016  
**BARNAUD née BESSONE Anne Marie Antoinette** 24/06/2016  
**GUINTRAND Gérard, Louis** 27/07/2016  
**VALVERDET Christophe** 10/08/2016  
**SAUZEAU Michel Louis** 1/09/2016  
**GIORDANO née AZZOPARDI Louise** 2/09/2016  
**GIACOPELLI Afro, Joseph** 5/09/2016  
**CARDINALI Ercoline, Dominique** 10/09/2016  
**EYSSERIC née BARTHÉLEMY Micheline Renée Colette** 12/10/2016  
**MONGELLAZ née CHAUVET Odette Magdeleine Jane** 14/10/2016  
**TRIAT née BERTRAND Yvette Marie-Thérèse** 24/10/2016  
**ROCHETTE née CLAUZONNIER Paulette Berthe Julia** 26/10/2016  
**OULED ELARBI Abdelouahed** 22/10/2016  
**KANÉKO née JANNOT Josette, Hélène, Marie, Pierrette** 1/11/2016  
**PECHAIRE Alain, Louis, Jacky** 12/11/2016





Janvier 2017





# ASSOCIATIONS

A.C.E.P.A (maison de retraite) : BERTRAND Stéphanie .....	04 75 98 34 99
AMICALE LAIQUE : SAPLANA Amélie .....	06 15 75 85 26
AMICALE DU PERSONNEL l'ensouleiado : PLESSIS-COULLAUD Anne .....	06 30 97 72 42
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL : SUSINI Olivier .....	06 47 50 44 53
ANCIENS COMBATTANTS : VEILLY Guy .....	04 75 98 35 74
ART AUX HEURES (L) : ICARD Sylvie .....	06 15 15 11 24
LIGUE CONTRE LE CANCER (la) : CAILLE Jean-Pierre .....	04 75 81 52 00
CARREFOUR DE LA MUSIQUE : BLANCHET Marie-Hélène .....	04 75 98 20 89
CHASSE : ACCA PELLEGRIN Serge .....	06 76 48 26 28
CLE DES CHAMPS : BERNES Nathalie .....	06 77 34 30 65
CLUB JOIE DE VIVRE : VEILLY Ginette .....	04 75 98 35 74
COLLECTIF tuletien de réflexion et d'information : LACORNE Dominique .....	04 75 98 38 01
COMMERCANTS (association des) : ROUSSET Cécile .....	04 75 51 72 74
COMITE DE LA FOIRE : AUBERT Murielle .....	06 51 40 05 61
CONSEIL PAROISSIAL : ROUSSIN Yannick .....	04 75 98 36 46
DONNEURS DE SANG : ROUSSIN Yannick .....	04 75 98 36 46
ENTENTE CULTURELLE : DIAN Mohamed	
ECOLE DE TRICOT : ARSAC Simone .....	04 69 26 48 27
FEES MERES (LES) : CHAHBOUN Cosette .....	06 68 35 55 02
FARANDOLE DE LIVRES : DURAT Paul .....	04 75 91 57 78
INTOX (LES) : GAUTHIER Philippe .....	04 75 98 36 95
JUDO CLUB TULETTIEN : KOURIM Abbes	
COMITE DE JUMELAGE : GIUNTA Marinette .....	04 75 98 31 23
LATINO SALSA : ELAME Benoît .....	06 46 25 16 91
AMIS DU MUSEE (Les) : SCHLAG Bernard .....	07 68 17 52 96
PETITS MALINS (Les) : BRENIER Yvan .....	04 75 98 32 29
MOBROCK : HILAIRE Ghislain .....	07 61 36 12 23
MUSIC COCKTAIL : USSEGLIO Florent .....	06 19 15 42 03
OFFICE DU TOURISME : LARDENOIS Patrice .....	04 75 98 34 53
ŒIL DE SHOGUN : VIGNE Justine .....	06 60 24 99 50
PARENTS D'ELEVES : CARRIER Marie .....	06 86 90 85 23
REGARDS SUR TULETTE : AYGLON Hervé .....	04 75 98 38 40
AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS : SUSINI Olivier .....	06 47 50 44 53
SECTION POPULAIRE : BOYER Paul .....	04 75 98 30 13
SOS ANIMAUX EN DETRESSE : RIPERT Joëlle .....	06 70 67 89 86
TENNIS CLUB : FRAIT Christine .....	04 90 28 94 34
TERRES ET COULEURS : MONIER Nathalie .....	04 75 98 39 36
VIEUX CRAMPONS (Les) : BUFFET Thierry .....	04 75 98 35 93
TULETT'S CLUB : BOUDON Michel .....	04 75 98 32 27
UNIC BOULES : VEILLY Daniel Contact : Eddy COSTE .....	04 75 98 38 15
USEP MATERNELLE : POIGNANT Beatrice .....	06 74 30 04 76
USEPT ELEMENTAIRE : POUZET Murielle .....	04 75 98 32 29
COMITE DES VIGNERONS : FAVIER Patrick .....	04 26 51 23 94

liste des Associations



## LATINO SALSA



Cours Collectifs et particuliers.

**Benoît ÉLAMÉ 06 46 25 16 91**  
**benoitelame@hotmail.com**

## MUSEE DE LA FIGURINE

« L'association du musée de la figurine et de l'attelage de Tulette offre à ses visiteurs un magnifique voyage dans le temps et l'histoire de l'antiquité à nos jours »

L'évolution à travers les âges du soldat et de ses matériels cohabite avec une connexion à la vie courante. Quatre-vingt-dix vitrines racontent la grande et la petite histoire par leur contenu mais aussi par des faits historiques méconnus narrées par une équipe associative motivée, au cours de visites, d'expositions ou de rencontres avec les différents acteurs du patrimoine.



## FARANDOLE DE LIVRES

La bibliothèque « farandole de livres » a maintenant 3 ans d'existence et a trouvé son régime de croisière avec 3 permanences ouvertes au public chaque semaine :

Le lundi de 15h30 à 18h30 (sauf vacances scolaires), le mercredi de 16h30 à 18h30 et le samedi de 10h00 à 12h00.



Chaque adhérent peut emprunter (3 ouvrages pour 3 semaines (cotisation 10€/an pour les adultes, gratuit pour les jeunes de - 18ans).

Des animations sont organisées pour les enfants pendant les vacances et chaque mois la bibliothèque propose un thème spécifique exposant des ouvrages et une rencontre « coup de cœur » au cours de laquelle chacun peut présenter un livre qui lui a plu.

Parallèlement, la bibliothèque accueille de façon régulière les scolaires des 8 classes de Tulette et ouvre ses portes chaque semaine pour une session de périscolaire.

En liaison avec la Médiathèque Départementale de la Drôme (MDD) le fonds de livres est renouvelé à raison de 2 fois 500 livres par an et des réservations spécifiques peuvent être effectuées pour les adhérents.

***L'équipe des 11 bénévoles sera heureuse de vous accueillir à la bibliothèque pour vous faire découvrir les nouveaux ouvrages disponibles.***



## OFFICE DU TOURISME



Cet été encore, l'Office de Tourisme de Tulette a accueilli un grand nombre de vacanciers curieux et avides d'informations sur les loisirs, sites touristiques, concerts, randonnées, etc... concernant notre commune et ses environs.

La marche et la randonnée occupent une place prépondérante dans les loisirs des touristes européens durant leurs vacances d'été. Nous avons pu constater, notamment pendant la période estivale, une forte demande. Voilà pourquoi nous avons pris l'initiative de créer des nouveaux dépliants sur les parcours pédestres présents à Tulette. 3 parcours seront proposés prochainement ; La Chapelle de Roure, Les Rives de l'Aygues et Saint Léger.

Un grand merci à tous les bénévoles du club de marche du club de la Joie de Vivre de Tulette pour leur aide à la création de ces nouveaux dépliants. La diversité et la qualité des manifestations ont marqué cette année 2016. Le Forum des Associations a encore une fois eu beaucoup de succès. Nous le devons à une bonne coordination avec les Associations tulettes et des alentours adhérentes à l'Office de Tourisme de Tulette.

## LE DON DU SANG



Voici le calendrier des dates importantes des collectes du don du sang pour l'année 2017.

Lundi 13 février - mardi 18 avril - lundi 26 juin - lundi 21 août - lundi 23 octobre - lundi 18 décembre.

Les collectes ont lieu à la salle des fêtes de Tulette de 15h30 à 19h00.

## L'ART AUX HEURES

L'association propose des ateliers de loisirs créatifs pour les enfants et pour les adultes. Nous proposons aux enfants de venir développer leur créativité à travers des différentes méthodes et techniques. Plusieurs créneaux horaires disponibles (mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires). De plus, tout au long de l'année, nous organisons des ateliers spéciaux en fonction des dates exceptionnelles de l'année : halloween, Noël, chasse aux œufs, fête des mères, fête des pères.

Concernant les adultes, nous proposons des ateliers de scrapbooking européen, tous niveaux, en fonction des demandes.

En dehors de nos activités régulières, nous intervenons dans les maisons de retraite pour la lecture à l'attention de la 3<sup>ème</sup> jeunesse.

**N'hésitez pas à contacter notre animatrice Marie à l'atelier, à l'appeler 06 86 90 85 23 ou à nous envoyer un mail : [lartauxheures26@gmail.com](mailto:lartauxheures26@gmail.com)**

Vous pouvez également nous suivre sur facebook : **[lartauxheures26](https://www.facebook.com/lartauxheures26)**

A bientôt

*L'équipe de L'Art aux Heures*





## LI CANTARELLO (LES CHANTEUSES)



Revenu m'installer à Tulette, mon village natal, tout en continuant de suivre les cours de Provençal du Palais du Roure en Avignon, j'allais aussitôt m'inscrire à ceux de Tulette, donnés par M. Edouard JALAGUIER, lui-même ayant succédé à Madame HUBERT, l'institutrice de ces cours.

J'eus ainsi la joie de retrouver des Tulettiennes et Tulettiens, comme moi amoureux de la langue Provençale, la lengo nostro.

Ayant appris à jouer du galoubet tambourin, j'avais recueilli de nombreuses chansons provençales que nous chantions lors des cours de provençal d'Avignon.

D'un commun accord, nous décidons de les chanter aussi parallèlement à nos cours de Tulette. Ainsi fut créée la chorale « li cantarello » dans les années 2001/2002.

Maîtrisant tous correctement la langue provençale, avec l'aide de chanteuses venues des villages voisins nous prêter « voix fortes », nous fîmes suffisamment de progrès pour nous produire ensuite dans les fêtes provençales, veillées de Noël, maison de retraite de Tulette et d'ailleurs.

A sa création, la chorale « li cantarello » comptait 25 à 30 membres, femmes et hommes confondus, car, contrairement à ce que son nom indique, les hommes étaient et sont toujours les bienvenus dans notre groupe.

Aujourd'hui, malgré le désir de toujours chanter, certains d'entre nous ont dû renoncer pour raisons familiales ou personnelles.

Ainsi réduite, notre chorale a décidé de restreindre ses prestations en public. Mais c'est avec la même flamme que nous nous retrouvons tous les lundis à la salle paroissiale de Tulette, de 16h à 17h.

Les nouveaux sont toujours accueillis avec plaisir pour ce moment de joie et de convivialité.

*Jean-Marie VUITTENY*

## COMITE DE JUMELAGE

Devant l'Hôtel de ville de Bastogne, en mai 2016.

Les Comités de Jumelage de TULETTE et BASTOGNE, ainsi qu'une partie des 2 municipalités, réunis avant le départ, après 4 jours placés sous le signe de l'amitié et de la convivialité. Nous les accueillerons à TULETTE, avec grand plaisir, en mai 2017.

*La Présidente,  
Marinette GIUNTA*





# Cellier des Dauphins®

UNION DES VIGNERONS DES CÔTES DU RHÔNE

Route de Nyons - BP16 - 26790 TULETTE

[www.cellier-des-dauphins.com](http://www.cellier-des-dauphins.com)

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.



**GIAI Jacques SAS**  
Votre concessionnaire  
**CITROËN et DS Automobiles**

101 Route d'Orange  
84600 Valréas  
Tél. 04 90 35 14 60  
[www.citroen.fr/valreas](http://www.citroen.fr/valreas)



Snack, Pizzas  
Produits Réunionnais



☎ 09 83 27 17 75

**La Pizza lé la !!**

455, avenue des Côtes du Rhône  
SUZE-LA-ROUSSE

 La Pizza léla



**EIFFAGE**

ROUTE

Site Industriel le Millénaire - Lieu-dit le Pas d'Arles  
84430 MONDRAGON  
Tél. : 04 90 30 97 26 - Fax. : 04 90 30 19 08

[www.eiffage.com](http://www.eiffage.com)

